

LUTTES

..... page 4



JURIDIQUE

..... page 6



HISTOIRE
SOCIALE

..... page 8



retrouvez aussi:

l'édito	page 2
Vie Syndicale	page 3
Hommage	page 9
International	page 10
Actualité	page 11



alGIR

bimestriel de l'UD CGT du Tarn-et-Garonne
prix : 0,15 €

numéro

252

mai - juin 2018

tarn et garonne

la
cgt
union départementale

Dans l'intérêt commun

Il faut se rendre à l'évidence, la pénurie d'ophtalmologistes et d'oto-rhino-laryngologistes accentue la cécité et la surdité sélective dont souffrent ce président et son gouvernement. En effet, l'œil averti et l'oreille attentive dont ils devraient faire preuve à l'égard des citoyens sont réservés aux vieilles revendications patronales du tout-marchand, de la théorie du ruissellement.

En cette année de coupe du monde de football, la France est d'ores-et-déjà numéro un mondiale de la redistribution des dividendes aux actionnaires (rapport OXFAM) et reste numéro un dans le secteur très universel et accessible au commun des mortels du... luxe ! Nous sommes rassurés, Bernard Arnault, François Pinault et consorts ont de beaux jours devant eux.

Nous ne pouvons pas dire la même chose à propos de la population. Le dé-tricotage de notre modèle social, l'accentuation des emplois et des statuts d'emplois précaires n'augurent rien de bon pour les travailleurs, les privés d'emplois, les retraités et leurs familles. Avec la complicité des média qui diffusent la « bonne parole », le conglomerat gouvernemento-patronal ne cesse de stigmatiser les travailleurs du secteur public, qui seraient des nantis, pour les opposer à ceux du secteur privé, qui seraient de bons élèves. L'exemple d'actualité de la lutte en cours des cheminots illustre parfaitement cette situation. Pourtant, comme dirait un camarade, est-ce que l'ouverture à la concurrence va faire arriver les trains à l'heure ?

A ce jour, la concurrence libre et non faussée ne produit que des inégalités. Certains, peu nombreux, amassent des richesses à ne plus savoir qu'en faire et d'autres, le plus grand nombre, se demandent s'ils vont arriver à boucler leur fin de mois.

Pourtant, dans un passé récent, le plus grand nombre s'est levé et a agi. En 1936, au sortir de la seconde guerre mondiale ou en 1968, pour ne citer que ces dates là, de grandes conquêtes sociales nous ont permis de créer une société solidaire, laïque et fraternelle où l'intérêt du plus grand nombre prévaut sur celui de quelques-uns.

Le climat social est orageux, les luttes fleurissent, les organisations progressistes se rassemblent. Nous devons tous être partie prenante à notre niveau pour entrer dans le mouvement, faire grandir et inverser le rapport de force actuel. Nous avons tous un point commun, que ce soit dans le privé ou dans le Public, nous sommes tous des travailleurs et constituons bel et bien une classe, la classe ouvrière ! Nos convictions, nos revendications sont légitimes.

Nos dirigeants ne sont ni sourds ni aveugles, ils sont tout ouïes ouvertes aux sirènes de l'argent, fixés sur la ligne bleue du profit. Nous ne voulons pas du modèle social qu'ils nous proposent, changeons l'horizon, entendons le monde du travail, rejoignons et faisons grandir tous les mouvements en cours et à venir et faisons changer cette société !



Journée d'Étude Mise en place des CSE !!!

Ce n'est un secret pour personne, les ordonnances Macron ont pour objectif politique d'affaiblir massivement les moyens des instances représentatives du personnel (IRP). Le remplacement progressif des délégués du personnel, des CHSCT et des comités d'entreprise par une instance unique, le Conseil Social et Économique (CSE) pourrait avoir pour conséquence de diminuer d'un tiers le nombre des élus et mandatés. Les CSE auront ainsi les compétences cumulées des trois instances qu'ils remplacent avec trois fois moins d'élus. Moins d'élus, moins de proximité avec les salariés, plus grande institutionnalisation... Certains syndicats s'en accommodent peut-être, pas la CGT. (voir dossier NVO d'avril 2018).

Pour inverser la vapeur lors de la mise en place des CSE à l'image des salariés de la Tour Eiffel qui ont obtenu satisfaction sur la quasi-totalité de leurs revendications, l'UD CGT 82 met en place des Journées d'Étude sur la Mise en place des CSE : **le 3 juillet et le 2 octobre 2018!!!**

Enfin !

Grâce au soutien de notre Union Départementale, à l'implication de nos camarades, aux moyens mis par notre Fédération et pour coller aux orientations de celle-ci, le syndicat départemental CGT du Commerce, de la Distribution et des Services est officiellement créé depuis le 15 mai 2018.

Notre secteur d'activité est constitué de beaucoup de Très Petites Entreprises (moins de onze salariés) dans le département, dans lesquelles il n'y a pas de représentation du personnel face aux employeurs. Il est donc devenu indispensable de faire naître une structure qui puisse regrouper tous les syndiqués de notre champ professionnel de manière à être en capacité de coordonner nos actions, revendications, informations et formations.

Je vous invite à prendre contact avec l'Union Départementale CGT 82 pour obtenir davantage d'informations au 05 63 63 07 41 ou par mail à l'adresse suivante : cgt-82@wanadoo.fr.

Pierre BONNET

Les retraités : actifs et solidaires !

Ce pourrait être le thème d'une discussion entre grands-parents et petits enfants pour parler de la sincérité, mais le bon exemple ne vient pas toujours d'en haut.

Devinette :

Quelle différence y a-t-il entre la politesse et l'hypocrisie ?

Réponse :

Macron qui remercie les retraités d'avoir fait un effort en subissant la hausse de la CSG.

Car on remercie les gens qui vous donnent quelque chose : ici, c'est le tyran qui remercie le spolié.

Les retraités n'ont pas besoin d'un « merci » provocateur mais de la reconnaissance légitime pour avoir créé des richesses par leur travail tout au long de leur vie



professionnelle et de continuer d'en créer par leur activité sociale tant que leur santé le leur permet, entre autres auprès de leurs petits-enfants.

Les retraités sont en colère. Ils se sont mobilisés une première fois en septembre 2017 (80000) puis en mars 2018 où ils étaient 200000 à manifester dans de nombreuses villes de France. Ils ont en grand nombre participé aux journées nationales d'action des salariés actifs parce qu'ils savent ce qu'est la solidarité. Celle qui ne réclame pas de « merci » mais que l'on reconnaît dans l'échange d'une poignée de main (pour les filles on préfère la bise).

M. Macron est passé maître dans l'art de la manipulation, mais les retraités ne sont pas dupes et l'ensemble des français non plus d'ailleurs. Il ne nous manque que la conviction que l'on peut changer les choses par l'action. Le jeu du prestidigitateur est devenu tellement grossier qu'il ne trompe plus personne.

Il prend l'argent aux retraités pour augmenter le pouvoir d'achat des actifs qui financent eux-mêmes les retraites mais qui devraient travailler un jour supplémentaire pour les personnes âgées dépendantes.

Ce tour de passe-passe consiste à essorer toujours les mêmes pour arroser toujours les mêmes.

Tous les écrans de fumée ne parviennent plus à masquer les montagnes de profits. La France est d'ailleurs devenue championne du monde du versement de dividendes au détriment des investissements et des salaires.

Le 14 juin les retraités étaient à nouveau dans la rue pour exiger que leur soient restitués leurs biens : ils réclament l'annulation de la hausse de la CSG et la revalorisation des pensions.

Yannick Petitou

La Poste Montaigu-de- Quercy : la lutte paie.

Une revendication aboutie !

Les postières et postiers de Montaigu de Quercy revendiquaient le comblement d'une tournée sur leur site courrier notamment par l'embauche en CDI de l'agent formé depuis plus d'une année. Une mobilisation forte des usagères, usagers et élu-es par l'intermédiaire de pétitions et de rassemblements a permis de créer un rapport de force déterminant face à la direction. Certes, l'embauche de l'agent formé ne fut pas au rendez vous. Mais dans un milieu rural et dans le contexte stratégique actuel de La Poste visant à détruire l'emploi et considéré comme un coût par la direction, la revendication de comblement fut gagnée !

Une direction jusqu'au boutiste

Pourtant, cette revendication aurait dû être entendue bien en amont par la direction de La Poste ! Dès le 1^{er} jour de négociations, ce fut un non catégorique de la direction malgré les très nombreux postes à pourvoir et les tournées sans titulaires. La Poste engrange de plus en plus de bénéfices d'années en années mais détériore sans cesse nos conditions de travail en laissant volontairement des tournées sans titulaires. Le travail restant est, dès lors, effectué par les agents présents, bien souvent, sans rémunération supplémentaire ou par des remplaçants non formés au détriment de la qualité de service rendue aux usagers !

Tous mobilisé-es

Dans cette lutte, les postières, postiers, les usagères, usagers et les élu-es se sont tous mobilisé-es ensemble et ont convergé afin de défendre leur service public de proximité et de qualité. Pour la CGT, c'est une grande victoire qui en appelle d'autres !

Réforme du ferroviaire, pour les cheminot-e-s c'est toujours non !

La semaine qui vient de se dérouler a été marquée par un événement démocratique historique au sein de la SNCF. Face au mensonge véhiculé par Guillaume Pépy selon lequel 80 % des cheminot-e-s étaient pour la réforme, l'inter-syndicale a organisé du 14 au 22 mai un vote d'action autour de la question « êtes-vous pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement ? ». Le résultat est sans appel. Sur 91 068 votants, soit 60 % de participation, le non recueille 94,97 % des suffrages. En Tarn-et-Garonne, 136 cheminot-e-s se sont exprimés dans le cadre de ce vote. Comme au plan national, le non l'emporte massivement avec 99 % des suffrages. Cette initiative, appréciée des cheminot-e-s, marque un nouveau point d'appui dans la bataille menée contre la casse du service public ferroviaire.

Malgré ce contexte de forte résistance, les annonces sont insuffisantes. En effet, lors de sa réunion avec les organisations syndicales le vendredi 25 mai 2018, le 1^{er} ministre Edouard Philippe a annoncé une reprise partielle de la dette (25 milliards)... en 2020 ! Même si cette avancée est à mettre au crédit de la mobilisation des cheminot-e-s, rien ne bouge sur le cœur idéologique de la réforme. À savoir : l'ouverture à la concurrence, la privatisation de l'entreprise et la fin du statut des cheminot-e-s.

Alors que le projet arrive en débat au Sénat, plus que jamais la mobilisation de la cheminot-e-s Tarn-et-Garonne demeure nécessaire.

Thomas Portes

Non-respect de l'obligation de sécurité et de résultat, un employeur condamné.

M^{me} X a été embauchée par la société Z par contrat à durée indéterminée à temps plein, à compter du 7 novembre 2011 en qualité de cuisinière et serveuse, pour une durée de travail fixée à 169 heures par mois avec majoration à 10 % des 10 premières heures supplémentaires. La convention collective applicable est celle des hôtels, cafés et restaurants.

Subissant une pression énorme de la part de son employeur, et supportant une mutation entre 2 restaurants de Montauban, elle sera placée en arrêt de travail le 20 février 2015, après avoir été victime d'une violente altercation avec le gérant, auquel elle réclamait le paiement d'heures supplémentaires. Elle ne reprendra jamais son emploi.

Lors d'une visite médicale du 2 avril 2015, le médecin du travail l'a déclaré inapte à tout poste dans l'entreprise en invoquant la procédure de danger immédiat de l'article R. 4624 du code du travail.

Défendue par Maître BELLINZONA, le 21 avril 2015, M^{me} X a saisi le conseil de prud'hommes de Montauban. Licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement le 2 mai 2015, elle rajoutera à ses demandes initiales, la contestation des motifs de son licenciement.

N'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le fond du dossier, les 4 juges du bureau de jugement du Conseil

de Prud'hommes de Montauban renvoie l'affaire en audience de départage (présence d'un juge professionnel). Par jugement du 30 janvier 2017, le juge déboute M^{me} X de ses demandes et l'a condamnée à payer à la société Z la somme de 800 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile, ainsi que les dépens de l'instance. Elle relèvera appel de ce jugement.

Après avoir rejeté partiellement la décision du juge départiteur de Montauban, le 30 mars 2018 la Cour d'Appel de Toulouse rendait un arrêt en ces termes :

« Sur les heures supplémentaires : la Cour, après avoir examinée les pièces des dossiers, constate que M^{me} X démontre avoir réalisée un grand nombre d'heures non-payées, alors que la société Z prétends que ces heures ont été récupérées en repos par la salariée. Les éléments produits par la salariée démontrent qu'elle travaillait en moyenne plus de 52 heures supplémentaires par semaine.

Étant dans l'impossibilité de prouver dans quelles circonstances et à quelles dates M^{me} X aurait prétendument récupéré sous forme de repos les heures supplémentaires accomplies, l'employeur sera condamné à lui payer la somme de 22780,31 € à titre de rappel des heures supplémentaires, plus 2278,03 € au titre des congés payés y afférents. »

Sur les repos quotidiens : la cour dira : *« la salariée démontre également que l'employeur a violé l'article L. 3131-1 du Code du Travail, qui impose un repos quotidien minimal de 11 heures consécutives entre*

2 sessions de travail. En effet, la salariée faisait fréquemment la fermeture du bar jusqu'à 23 heures, voire minuit et reprenait son service le lendemain matin à sept heures. À ce titre, il sera accordé à M^{me} X la somme de 2000 € de dommages-intérêts pour violations répétées par l'employeur des dispositions en matière de repos quotidien.

Sur le licenciement de M^{me} X : elle dit : « que l'inaptitude qui a conduit à son licenciement est la conséquence du fait de la violence verbale du gérant à son égard, ainsi que du manquement de ce dernier à son obligation de sécurité de résultat, par des horaires hors du commun qu'il imposait à sa salariée. Le jour de l'altercation, elle venait simplement réclamer le paiement de ses heures supplémentaires. Et devant témoins dont les attestations ont été produites en justice, le gérant lui répondait en ces termes : « ferme ta gueule connasse ».

Dans ces conditions, la Cour constatera que c'est le lien entre l'activité professionnelle de M^{me} X et la dégradation de son état de santé qui a provoqué son inaptitude physique et morale.

De plus, la procédure de danger immédiat évoquée par le médecin du travail dans la déclaration d'inaptitude confirme cet élément de causalité. »

La Cour dira : « qu'au regard des preuves il sera alloué à M^{me} X, la somme de 18640 € à titre de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse sur le fondement de l'article L.1235-5 du Code du Travail, ainsi que la somme de 4000 € au titre des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile. »

49700 €, c'est la somme que devra payer la société Z à M^{me} X pour avoir oublié que le Code du Travail est le contre-pouvoir au lien de subordination.



Mai 1968 à Moissac. Retour sur le piquet de grève !

C'est le 22 mai 1968 que les ouvriers de la Targa à Moissac (aujourd'hui Autoneum) se sont mis en grève avec un piquet de grève devant le portail.

On voit sur la photo de capture d'écran, filmé à l'époque par l'ORTF, un groupe de grévistes, dont Gilbert Durrens – futur délégué syndical – (le 2^e à partir de la droite).

La veille, les ouvriers de Cégédur à Castelsarrasin s'étaient mis en grève et le bruit courait que le directeur de la Targa, sous prétexte de pénurie de matière première, envisageait de fermer l'usine ; en fait il voulait éviter que la « contagion » ne gagne aussi l'usine de Moissac. Cette occupation n'obéissait à aucun mot d'ordre et s'est faite spontanément puisque la CGT n'était plus présente depuis 1962 et que FO et le syndicat autonome n'avaient pas appelé à la grève.

C'est donc pour commémorer cette date que le 22 mai dernier, à l'initiative de l'Institut d'Histoire Sociale 82, et à l'invitation de Josiane Roudès et Mario Santos, délégués au CE, qu'une délégation s'est rendue à Autoneum en compagnie de Gilbert, témoin et acteur de ces événements et très ému de retrouver son usine plus de 30 ans après son départ à la retraite. La délégation a d'abord été reçue par le directeur de l'Etablissement, M. Stéphane Cunningham, très intéressé par nos informations historiques sur l'usine ; ensuite sous la conduite de Josiane, nous avons parcouru les différents ateliers, où les presses automatiques et les robots ont remplacé les anciens postes de fabrication du caoutchouc très polluant et insalubre d'où « nous sortions noirs comme des charbonniers » nous expliquait Gilbert.

Une belle initiative qui a été possible grâce à la conservation par Gilbert des archives syndicales et au travail entrepris par Jean-Louis Franceries pour les exploiter !



*Le piquet de grève le 22 mai 1968 devant la Targa.
Gilbert Durrens est le 2^e à partir de la droite.*



Gilbert Durrens entouré de Mario Santos, Josiane Roudès et Jean Saltarel le 22 mai 2018 au même endroit.

Un bel exemple de l'importance de conserver précieusement ces archives irremplaçables, et un appel à tous les militants d'y être attentifs.

Dans un avenir proche, l'IDHS 82 compte bien rendre public cette saga historique de l'usine de Moissac et de ses salariés dont l'épopée dure désormais depuis près de 100 ans.

Jean Saltarel

Adrienne VENUTI nous a quitté.

Au moment où la manifestation du 22 mai s'élançait de la gare, les proches, amis et camarades d'Adrienne Venuti l'entouraient pour son dernier voyage. Denis Marrou et Jean Saltarel représentaient la CGT; Jean a prononcé un hommage au nom de l'UD.

« Adrienne est née en 1930 à Montpezat-de-Quercy dans une famille d'agriculteurs. Aînée de 6 enfants, elle a dû quitter l'école très tôt pour s'occuper de ses 2 plus petites sœurs alors qu'elle aurait souhaité devenir infirmière.

Quelques années plus tard, elle arrive à Montauban où elle travaille d'abord dans une poissonnerie; elle est ensuite embauchée à la biscuiterie Poulf. Mariée puis mère de 2 enfants, la famille s'installe à Montbeton.

En 1974, sur la lancée de la dynamique de mai 68, elle crée le syndicat CGT dans cette entreprise très paternaliste qui ne supporte pas que l'autorité patronale soit remise en cause. Ce qui lui vaudra de connaître son lot de brimades et de répression. Elle tiendra bon jusqu'à son départ à la retraite en 1990. Elle fut une des premières militantes CGT du privé à occuper des responsabilités tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau départemental où elle participera durant de nombreuses années à la Commission exécutive de l'UD.

Et à ce titre on peut dire qu'elle a été aussi une militante pour les droits et l'égalité des femmes. Elle partageait une grande amitié et complicité avec Léo Gautier et Louis Escudié, qu'elle rejoint aujourd'hui.

Adrienne, une grande dame en dépit de sa petite taille et comme disait son fils « *tu n'as pas réussi à devenir infirmière pour soigner les corps, mais tu as beaucoup fait pour adoucir les souffrances autour de toi* ».



URGENCE PALESTINE HANDALA, le symbole de la résistance palestinienne !

1947, La résolution 181 de l'ONU

divise le territoire de Palestine en deux états: la Palestine et Israël.

S'ensuit la période de la « Nakba », la Grande Catastrophe, qui, entre terrorisme sioniste et création de l'Etat d'Israël conduira des centaines de milliers (800 000 environ) de Palestiniens vers des camps de réfugiés et la destruction de centaines (plus de 500) de leurs villages et de leurs villes !

1948, résolution 194 de l'ONU

préconisant le retour des réfugiés palestiniens dans leurs maisons: le droit au retour

1967, nouvel exode de Palestiniens vers des camps de réfugiés (Naksa, petite sœur de Nakba)

Tel est le contexte dans lequel est née la tragédie du peuple palestinien. Tel est le contexte dans lequel est née la résistance de ce peuple

Naji al-ALI, caricaturiste palestinien lui-même issu d'un camp de réfugiés au Sud Liban, décide de mettre son talent au service de la cause de son peuple opprimé et injustement spolié.



Juillet 1969, c'est le moment choisi par Naji pour créer Handala, l'enfant des camps qu'il fût lui-même.

Handala, petit va-nu-pieds qui refuse de grandir et de se retourner tant que justice ne sera pas rendue à son peuple. Handala est dessiné et peint partout en Palestine occupée, notamment sur le mur de séparation érigé par les autorités israéliennes (800 km sur 4 m de haut). Le mur de la honte et de l'apartheid !

Lors de leur expulsion, au moment de la Nakba en 1948, les Palestiniens sont partis avec la clé de leur maison. Cette clé est depuis le symbole du droit au retour des réfugiés.

Accès à l'informatique pour tous.

Alors que toutes les relations avec les services publics : Impôts, Sécu, Banques, Assurances, Caisse de Retraite, Préfecture (carte grise) se dématérialisent 7,5 millions de Français ne sont pas connectés à Internet dont 53 % de retraités.

Les évolutions technologiques en matière de communication ont profondément modifié la Société.

Tout va un peu trop vite pour une classe d'âge qui a dû attendre l'adolescence pour avoir le téléphone ou la télé en noir et blanc avec une seule chaîne.

Leurs enfants et petits-enfants « nés avec l'informatique » n'envisagent pas leur vie sans ces technologies.

L'apparition des dérives : piratage, arnaques diverses... peut générer des craintes.

Peu à peu la fracture s'installe 14 % des Français ne se sont jamais connectés et 37 % ont du mal à se débrouiller sur le net, les plus touchés sont les aînés.

Facteur d'inégalité citoyenne, l'accès à l'informatique et internet sont causes d'exclusion avec entre autres les bas niveaux de revenus, l'isolement, les mauvaises conditions de santé et de vie.

Effectuer un acte sur internet comme une réservation d'un billet de train peut devenir un véritable parcours du combattant, et ceux qui n'ont pas internet apparaissent de plus en plus des marginalisés sociaux, culturels et économiques.

Nombreuse sont les disparités géographiques d'accès aux réseaux téléphoniques. Un grand nombre de zones rurales et haute montagne ne sont pas desservies, ce sont des zones blanches.

Ce déséquilibre a du mal à se corriger dans la mesure où les opérateurs concentrent leurs dépenses d'équipement dans les zones les plus denses, parce que le retour sur investissement est plus rapide.



Aucune connexion Internet

Essayez les suggestions ci-dessous :

- Vérifiez les câbles réseau, le modem et le routeur.
- Reconnectez-vous au réseau Wi-Fi
- Exécutez les diagnostics réseau de Windows

ERR_INTERNET_DISCONNECTED

Comment combler le fossé numérique ?

Le coût d'un ordinateur avec un abonnement à internet pour une personne seule avec un revenu frisant le seuil de pauvreté est difficile à envisager.

Il faut être stimulé par ses petits-enfants ou amis pour se motiver par l'utilisation de Skype par exemple, qui permet de voir régulièrement sa famille par ordinateur interposé.

Exigeons que les services publics continuent de perpétuer les relations physiques et numériques afin de conserver à chacun l'accès aux informations.

**IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR
DECOUVRIR L'INFORMATIQUE.**

**LSR 82 a relevé ce défi avec
des cours d'informatique les mardis.**

Militants - Adhérents

— entre —
VOUS
— et —
NOUS
un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



"AGIR" • Bimestriel de l'UD CGT 82
18 rue Michelet • 82000 MONTAUBAN
Tél. 0563630741 • Fax 0563201134
mail : CGT-82@wanadoo.fr

Directrice de la Publication : *Lina DESANTI*
Bimestriel de l'Union Départementale CGT du Tarn-et-Garonne • prix : 0,15 €
ISSN 0987-2337 • Dépôt légal n° 127 • CPPA 0119 S 05636
Conception, réalisation : *S. BELLIN - Comité Régional CGT Occitanie*